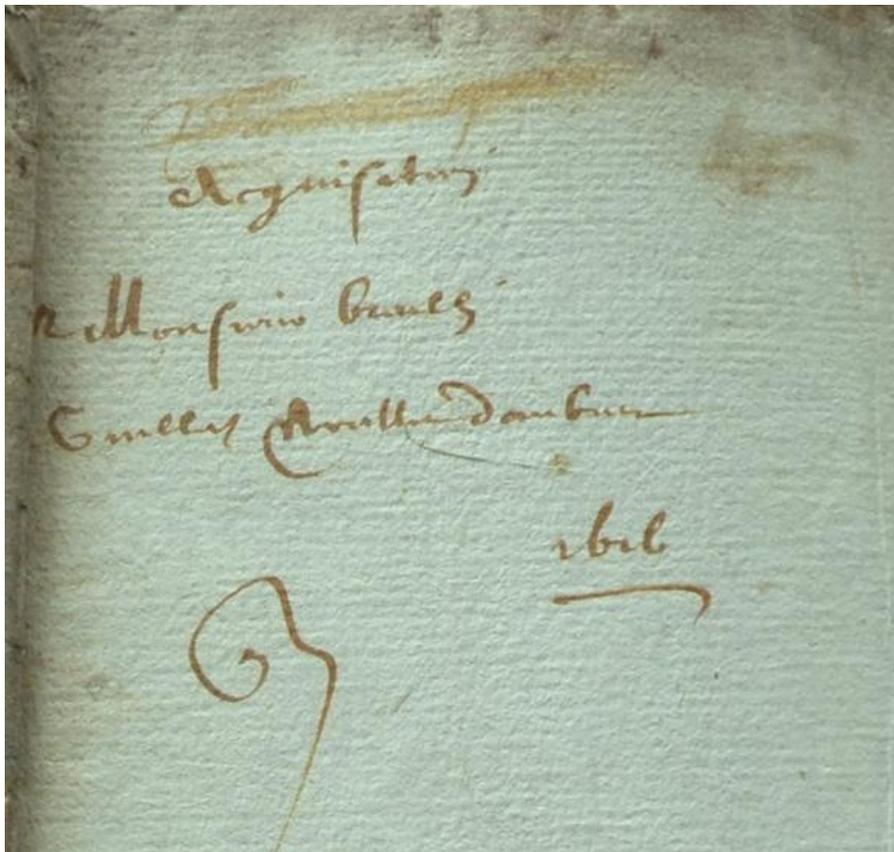


Actes notariés

Aubière

Acquisitions de 1616 à 1620



Acquisition par Mon sieur Breulh de Guillaume Noellet d'Aubière

Acquisitions ou Ventes de 1616 à 1620

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *acquisitions ou ventes* qui ont été passées par des Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant les années 1616 à 1620.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

Vous lirez avec intérêt « Quartiers et Maisons » sur ce blogue

1616-01-02_Acquisition par Jehan Breulh de Guillaume Noellet

Acquisition du 2 janvier 1616. Guillaume Noellet, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à honorable homme M^e Jehan Breulh, avocat et receveur des Consignations en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne, un petit jardin ou verger, planté d'arbres francs et autres, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Fontaine sive du [me..l ? méode ?], de deux coupées, joignant au ruisseau commun d'une part, le passage dudit Noellet vendeur pour aller à sa grange, et la grange de Pierre Tourgon en partie de jour et bize, et l'aize et grange qui fut naguère de Jehan Jaffard et à présent audit sieur Breulh du côté de midi et nuit d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quarante livres tournois... Témoins : honorable personne M^e François Noellet, curé dudit lieu, et M^e Anthoine Gasquet, qui ont signé avec ledit Breulh acquéreur, et ledit vendeur n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).

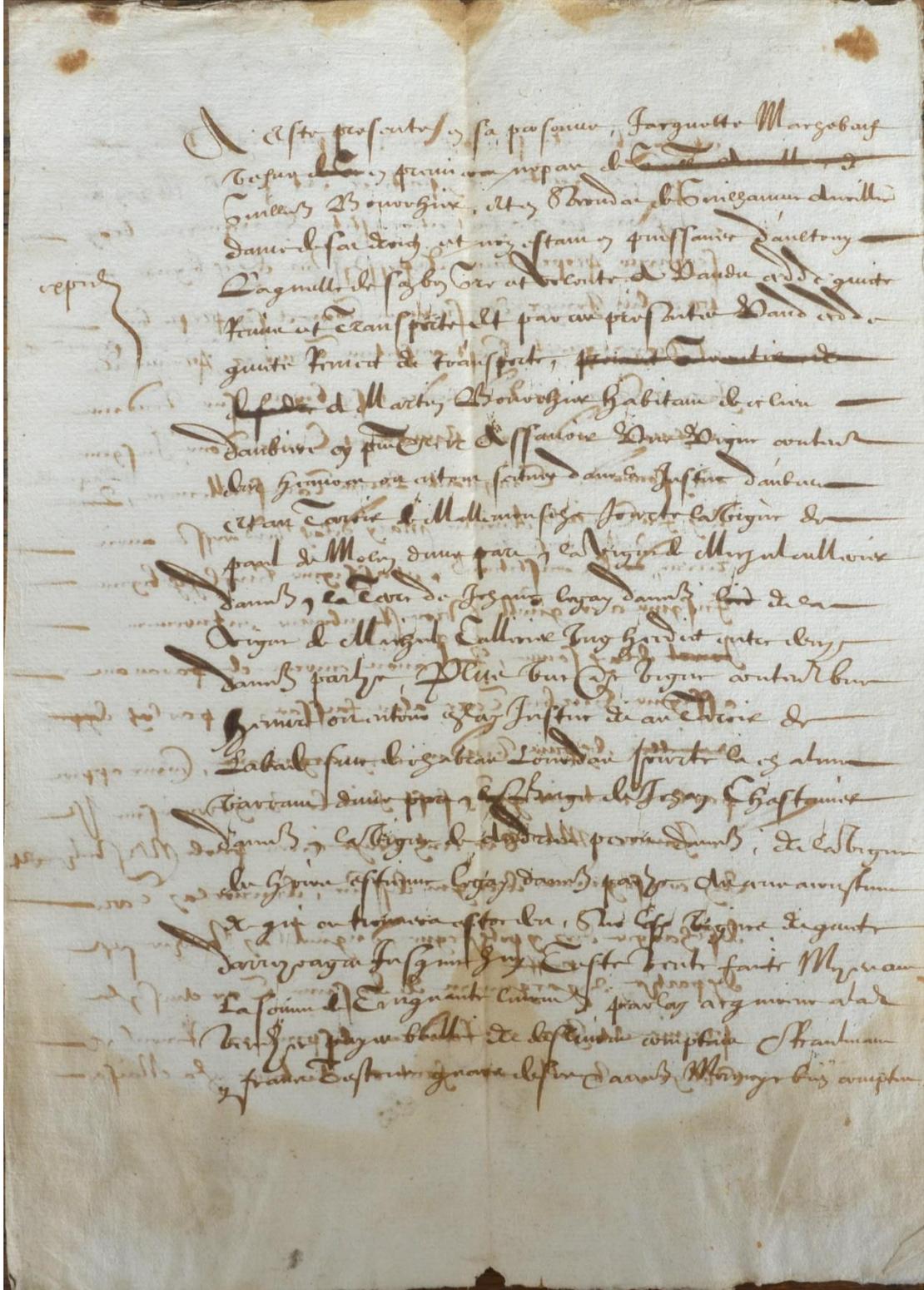
1616-02-02_Acquisition par Jehan Breulh de François Arnaud

Acquisition du 2 février 1616. François Arnaud, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à honorable homme M^e Jehan Breulh, avocat et receveur des Consignations en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne à Clermont, une terre de sept quartellées, avec ses noyers et appartenances quelconques, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Chambon, qui se confine à la terre ou nugeyrade dudit sieur Breulh du côté de bize, la vigne des hoirs de feu François Chavaignat de midi, la terre des hoirs de feu Me André Delair d'autre, et la terre d'Annet Brunet d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de trente-trois livres tournois... Témoins : Me Anthoine Gasquet de Clermont, qui a signé avec ledit Breulh, et Michel Vaissas, qui n'a su signer, ni le vendeur aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).

1616-02-08_Acquisition par Martin Bourcheix de Jacquette Machebeuf

Acquisition du 8 février 1616. Jacquette Machebeuf, veuve en 1^{ères} noces de Guillaume Bourcheix, et en secondes noces de Guillaume Aureilhe, dame dans ses droits, a vendu à Martin Bourcheix dudit lieu d'Aubière, une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, juxte la vigne de Paul Dumolin d'une part, la vigne de Michel Cellierier d'autre, la terre de Jehanne Legay d'autre, un hedict entre deux d'autre partie ; plus une autre vigne d'une œuvre en ladite justice et au terroir de la Bade sine de Chabras lourdas, juxte la chalme vacante d'une part, le verger de Jehan

Chastanier d'autre, la vigne d'Andrieu Pécou d'autre, et la vigne des hoirs d'Estienne Legay d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de cinquante livres tournois. (... ..)
 Témoins : vénérable personne M^{re} Claude Feulhade, prêtre, qui a signé, et Pierre Bourcheix dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).



Première page de l'acquisition par Martin Bourcheix de Jacqueline Machebeuf

1616-02-14_Acquisition par Jehan Mailhot de Nicolas Chazal

Acquisition du 14 février 1616. M^e Nicolas Chazal, cellier de Clermont, au nom de mari et seigneur des biens dotaux de Haelips Saulty sa femme, a vendu à vénérable personne M^{re} Jehan Mailhot, curé d'Heumes-L'Eglise, l'un des régents du Collège de la ville de Clermont ¹, un petit ort ou sauzade d'une quatonnée, acquis par ledit Chazal par retrait au profit de ladite Saulty sa femme, de Jacques Tourgon, au nom de mari d'Anthonia Chavaignat sa femme, avec des biens d'Estienne Lanyel de Clermont, situé dans la justice d'Aubière, et au terroir des Horts de Monier, juxte le ruisseau commun d'une part, le verger dudit sieur Mailhot, au nom d'héritier de feu Michel Bourdier d'autre, et la sauzade de M^e François Dujohanel par sa femme d'autre partie, au cens accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de dix-huit livres dix sols tournois, de laquelle le sieur Mailhot, du consentement dudit vendeur, a conservé la somme de quinze livres dix sols tournois, en paiement de semblable somme, que ledit Chazal lui devait à cause de prêt qu'il lui avait fait pour parvenir audit retrait ainsi qu'il l'a reconnu et confessé...

Témoins : honorable homme M^e André Samoël, greffier dudit lieu, qui a signé, et François Disseranges, fils à feu Michel, dudit lieu d'Aubière, qui n'a su signer, ni ledit Chazal aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).

1616-02-19_Acquisition par Anthoinette Brun de Paul Dumolin

Acquisition du 19 février 1616. Paul Dumolin, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Anthoinette Brun, femme à Jehan Jaffard, et séparée de biens d'avec lui, une vigne de six œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, juxte ledict commun de deux parties, la vigne de Noël Mouty par sa femme d'autre, et une autre vigne dudit Dumolin d'autre, la vigne de Jacques Vaissas de jour et la vigne de Pierre Martin de midi, et encore la vigne de Mre Claude Feulhade dudit côté de jour d'autre partie ; plus une autre vigne dans ladite justice et au terroir de Milerondes de trois œuvres, juxte la vigne de Jehan Thévenon de jour, la vigne de Martin Mascon par sa femme de nuit, et la roche de Raison de bize ; plus un pré d'une œuvre, situé dans ladite justice et au terroir de Sous le Chemin, juxte le pré des hoirs de feu Me André Delayre d'une part, le pré du notaire soussigné d'autre, le pré du Seigneur d'Aubière d'autre, et la terre des hoirs Delaire d'autre partie. Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés, pour les avoir naguère acquis par deux ..., comme des biens de Michel Dégironde marquet, et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de trois cent trente livres tournois, de laquelle la somme de cent livres tournois a été payée par Me Jehan Breulh, avocat, pour pareille somme qu'il avait promis et s'était chargé de payer à ladite Brun par le contrat de permutation fait entre eux, portant vente de plus-value de certaine grange par elle baillée audit sieur Breulh, en date du second jour d'aoust 1615 dernier, passé et reçu par le notaire soussigné, pour être employée à l'achat de fonds et héritages au profit de ladite Brun, au lieu et place de ladite grange... Témoins : Me Anthoine Gasquet de Clermont, qui a signé avec ledit sieur Breulh, et François Arnaud et Michel Vaissas dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni ledit vendeur aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).

1616-02-22_Acquisition par Jehan et Blaize Mailhot d'Estienne Lanyel

Acquisition du 22 février 1616. Sire Estienne Lanyel, marchand de la ville de Clermont, a vendu à vénérable personne Mre Jehan Mailhot, curé d'Heumes-L'Eglise, un des régents du Collège de Clermont, et Blaize Mailhot son frère, dudit Heumes, un pré d'une œuvre avec ses appartenances, situé dans la justice d'Aubière et au terroir des Sauzes, joignant

¹ - *Messire Jehan Mailhot, régent du Collège de Clermont : son implantation à Aubière, facilitera l'envoi de quelques fils de familles aubiéroises au collège de Clermont pour compléter leur formation.*

au pré de Martin Bourcheir de jour, le pré de Paul Dumolin de nuit, le pré d'Ollyvier Aubeny de bize, et le pré de Pierre Augier de Clermont par sa femme de midi d'autre partie, au cens ancien et accoutumé, et quitte d'arrérages jusque huy ; plus un autre pré aussi avec ses arbres et appartenances, d'une œuvre, situé dans ladite justice et au terroir de las Champs qui se confine jouxte le pré du curé et prêtres dudit Aubière d'une part, à jour, le ruisseau d'Artière de midi, la terre de ... [en blanc] de bize, et le pré de ... [en blanc] de nuit, d'autre partie ; plus un autre pré de deux œuvres, aussi avec ses arbres et appartenances, situé dans ladite justice et au terroir de la Saigne, jouxte le Chemin français de jour d'une part, le pré de Michel Mazin de midi, le pré de ... [en blanc] d'autre, et le pré de ... [en blanc] d'autre partie, lesdits prés aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite quant au pré situé au terroir des Sauzes, moyennant la somme de quatre-vingt livres tournois, et quant aux autres deux moyennant la somme de six vingt livres, savoir celui de las Champs, quatre-vingt livres, et l'autre de la Saigne, quarante livres tournois, le tout faisant deux cents livres tournois, de laquelle lesdits Mailhot acquéreurs ont retenu, du consentement dudit vendeur, la somme de neuf vingt un livres tournois, laquelle ils ont promis de payer à la veuve de feu Anthoine Ceberet, vivant bourgeois audit Clermont, la somme de six vingt livres tournois, en laquelle ledit vendeur et Me Jacques Audigier sa caution, lui sont obligés ; à Sr Claude Garrel, marchand audit Clermont, la somme de quarante-quatre livres tournois, en laquelle ledit feu Guillaume Lanyel père audit vendeur lui est tenu et obligé ; à noble Guy Durand, seigneur de Pérignat, la somme de vingt-sept livres tournois, faisant moitié de cinquante-quatre livres tournois, de laquelle ledit vendeur et Annet Agillet de Clermont lui sont tenus et obligés par autre obligation. Toutes lesdites sommes revenant à ladite somme de neuf vingt un livres tournois... Témoins : Annet Andanson, clerc demeurant à Clermont, qui a signé avec lesdits sieurs Mailhot et Lanyel vendeur, et Guillaume Martin dudit Aubière, qui n'a su signer ni ledit Blaize Mailhot aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).



« ...plus un autre pré aussi avec ses arbres... »

1616-02-28_Acquisition par Blaize Mallet de Guillaume et Jehan Fineyre

Acquisition du 28 février 1616. Guillaume et Jehan Fineyre, frères communs en biens, enfants de feu Anthoine, laboureurs de ce lieu d'Aubière, ont vendu à Blaise Mallet, dudit lieu, un chazal, avec ses appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte la maison de Michel Mazon d'une part, la maison dudit acquéreur de nuit, la grange de Jehan Gioux de bize, et l'aize de Blaise Tailhandier de midi d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette

vente faite moyennant la somme de six livres tournois... Témoins : vénérable personne messire François Noellet, curé dudit lieu, et Jehan Dégironde prêtre, qui ont signé, et lesdites parties ont dit ne savoir signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).

1616-03-10_Acquisition par Jehan Thévenon d'Estienne Thévenon

Acquisition du 10 mars 1616. Estienne Thévenon, habitant de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jehan Thévenon son frère, une terre de trois quartellées, située dans la justice d'Aubière et au terroir des Chazaux, jouxte la voye commune d'une part, la terre de Guillaume Pignol par sa femme de bize, la terre des hoirs de M^e André Delaire de jour, et la terre de Claude Prugny par sa femme de midi d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de soixante-trois livres tournois... Témoins : vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit lieu, qui a signé, et Blaize Romain dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).

1616-03-13_Acquisition par Blaize Chossidon de Michel Bourcheix (Résumé)

Acquisition du 13 mars 1616. Michel Bourcheix, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Blaize Chossidon, laboureur dudit Aubière, une cave avec un noyer y planté, ensemble leurs autres appartenances, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, jouxte la nugeyrade des hoirs d'Annet Reddon d'une part à midi, la terre d'Estienne Decors par sa femme d'autre, la terre de Bonnet Cellerier par sa femme d'autre, la chalme de Martin Deperes d'autre, au cens d'une coupée de blé due au Sgr d'Aubière, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quarante-cinq livres tournois, payée en francs testons... Témoins : honorable homme Anthoine Tailhandier bourgeois à Clermont, qui a signé, et Pierre Decors dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).



1616-04-10_Acquisition par Martin Bourcheix de Géraud Champflour

Acquisition du 10 avril 1616. Noble M^e Géraud Champflour, conseiller en la cour des Aydes à Montferrand, a vendu à Martin Bourcheix, habitant du lieu d'Aubière, une vigne d'une œuvre, située dans la justice dudit Aubière, et au terroir de la Croix de Labre, jouxte la vigne dudit acquéreur d'une part, la vigne de Jacques Aubeny d'autre, la vigne des pères Cordeliers d'autre, et la vigne des hoirs de Martin Domas d'autre partie ; plus une autre vigne d'une œuvre et demie, située dans ladite justice et au terroir de la Bade, jouxte la vigne dudit acquéreur d'une part, la vigne de Guillaume Deperes d'autre, la vigne de Me Victor Montorier d'autre, et la vigne de Blaize Mosnier d'autre partie ; lesdites vignes aux cens et charges accoutumés, acquises par ledit vendeur depuis un an environ des biens de Michel Eyraud, et quittes d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme

de quarante-cinq livres tournois... Témoins : M^e Anthoine Rougier, praticien à Montferrand, qui a signé avec ledit Champflour, et Michel Dégironde jeune dudit Aubière, qui n'a su signer, ni ledit acquéreur aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616-04-10_Acquisition par Michel Dégironde jeune de Jacques Gioux

Acquisition du 10 avril 1616. Jacques Gioux, fils à feu Anthoine, tailleur natif de ce lieu d'Aubière, et de présent demeurant au lieu de Lempdes, a vendu à Michel Dégironde jeune et Jacmet Rouchaud son gendre, étant dudit Aubière, une maison composée de deux chambres, et un cellier étant au-dessous, avec leurs appartenances, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, jouxte deux rues communes de deux parties, la maison de Michel Vaissas de bize, et un passage commun du côté de jour d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de sept vingt quinze livres tournois, de laquelle ledit Dégironde a payé comptant la somme de vingt livres tournois en francs testons et autres monnaies bien comptées, et les six vingt quinze livres restantes faisant l'entier paiement de ladite somme de sept vingt quinze livres, sont demeurées envers ledit acquéreur, du vouloir et consentement dudit vendeur, pour être employées à l'achat d'un fonds certain et assurer la garantie de toute hypothèque au profit dudit vendeur, laquelle somme ledit Dégironde sera tenu et a promis de payer et fournir pour employer en l'achat dudit fonds... Témoins : honorable homme Anthoine Tailhandier, marchand de Clermont, qui a signé, et Martin Bourcheix dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616-06-05_Acquisition par Jehan Breulh de Jehan Delongchambon

Acquisition du 5 juin 1616. Jehan Delongchambon, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à honorable homme M^e Jehan Breulh, avocat et receveur des Consignations en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne à Clermont, un jardin de deux coupées, par ledit Delongchambon naguère acquis par retrait lignager de Michel Disseranges, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Font, jouxte le ruisseau commun d'une part, le chemin d'autre, le jardin naguère acquis par ledit acquéreur dudit Disseranges vendeur de jour, et un autre chemin du côté de nuit d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quinze livres tournois... Témoins : Michel Vaissas dudit Aubière, qui n'a su signer, ni ledit vendeur aussi, et Anthoine Gasquet dudit Clermont, qui a signé avec ledit Breulh (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616-06-08_Acquisition par Anthoine et François Ribeyre d'Anthoine Aubeny

Acquisition du 8 juin 1616. Anthoine Aubeny, fils à feu Pierre, de ce lieu d'Aubière, et Béatrix Ribeyre sa femme, ont vendu à Anthoine Ribeyre, et François Ribeyre son fils, dudit lieu, un petit casseau de pré sans aucun arbre et avec ses appartenances, de deux quarts d'œuvre, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Ribeyre, jouxte le pré de Michel Mazen de midi et nuit, le verger desdits acquéreurs de jour, et la raze du Pré long de bize, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de quinze livres tournois demeurée envers lesdits acquéreurs du consentement dudit vendeur, en paiement de semblable somme qu'ils auraient payée pour acquit dudit Aubeny à noble André Blau de Clermont, en laquelle ledit Aubeny lui était tenu par reste de la somme de vingt-cinq livres, par obligation du 12^{ème} jour de mai 1615, reçue par Mazerat, notaire royal... Témoins : François Disseranges, fils à feu Michel, et Ligier Chabosy laisné, dudit lieu, qui n'ont su signer, ni les parties aussi, sauf ledit Chabosy, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616-07-26_Acquisition par Jehan Bonnabry d'Estienne Lanyel

Acquisition du 26 juillet 1616. Estienne Lanyal (sic), marchand de Clermont, a vendu à Jehan Bonnabry, de ce lieu d'Aubière, une chalme d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, jouxte la vigne de Barthélemy Mouty de bize, la vigne des hoirs de Michel Brolly de midi et nuit, et la vigne de Marguerite Gauthier d'autre partie, au cens ancien et accoutumé et quitte d'arrérages. Cette vente faite moyennant la somme de six livres tournois... Témoins : Michel Dégironde jeune et Martin Bourcheix dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni ledit acquéreur, ledit vendeur a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).

1616-09-14_Acquisition par Martin Mascon de Michel Dégironde jeune

Acquisition du 14 septembre 1616. Michel Dégironde jeune, du lieu d'Aubière, a vendu à Martin Mascon, dudit Aubière, une maison consistant en une chambre et cellier étant au-dessous, avec ses autres appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chateau, joignant au mur de la ville dudit Aubière d'une part, la maison de Pierre Jobert d'autre, le chazal d'Hugues Dumolin de jour, et le passage ou rue à bout de midi d'autre partie, au cens accoutumé dû au S^{gr} d'Aubière, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quatre-vingt livres tournois... Témoins : Guillaume Solier dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Ligier Chabosy laisné, cordonnier dudit Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616-11-04_Acquisition par Anthoine Dégironde d'Annet Conrail

Acquisition du 4 novembre 1616. Annet Conrail, tixerand, demeurant en la ville de Riom, et Marguerite Sany, sa femme, ont vendu à Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier son gendre, de ce lieu d'Aubière, le quart par indivis, les autres trois faisant le tout, d'une maison située dans ce lieu d'Aubière avec ses appartenances quelconques, au terroir (sic) de la place Fouchier, jouxte la rue commune d'une part, la maison et chazal desdits Dégironde et Chastanier d'autres deux parties, quitte de cens et charges ; ledit quart de maison advenu à ladite Sany par la succession d'Anna [Mornas ?] sa mère, naguère décédée... Ladite vente faite moyennant la somme de douze livres dix sols... Témoins : m^{re} Jehan Dégironde, prêtre, qui a signé, et Michel Dégironde jeune dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616-11-23_Acquisition par Jehan Breulh d'Anthoine Aubeny

Acquisition du 23 novembre 1616. Anthoine Aubeny, fils à feu Pierre, de ce lieu d'Aubière, a vendu à M^e Jehan Breulh, avocat et receveur des Dépôts et Consignations en la Sénéchaussée d'Auvergne à Clermont, un ort à chanvre d'une quartellée, clos de haies, avec ses arbres et appartenances, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Fontaine, sive de la Volte Rancourdy, jouxte le chemin commun d'une part, le verger de Guillaume Noellet d'autre, le courtil et aise de Jacques Martin de midi, et un passage à bout du côté de jour d'autre partie, au cens de deux coupées pasmoule dues au Sgr d'Aubière, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-sept livres tournois... Et comme l'ort sus-vendu est des biens des enfants dudit vendeur et de Béatrix Ribeyre sa femme, comme héritiers de feu Annet Dégironde, leur frère utérin, à cette cause ledit vendeur a baillé par ces présentes à ses enfants en échange dudit ort, une vigne d'une œuvre et demie faisant deux casseaux,

située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de Mallemousche, l'un des casseaux jouxte la vigne d'Anthoine Aubeny laisné d'une part, la vigne de Bonnet Chastanier par sa femme d'autre, et encore la vigne dudit Aubeny d'autre partie ; l'autre jouxte lecdict commun de midi, la vigne de Guillaume Pignol d'autre part, la vigne de Me François Dujohanel par sa femme d'autre partie, au cens accoutumé, et quitte d'arrérages jusque huy. Laquelle vigne ses enfants pourront jouir comme de leur propre bien... Témoins : Blaize Romain dudit Aubière, qui n'a su signer, ni le vendeur aussi, et Gilbert Aubeny, dudit Aubière, qui a signé avec ledit sieur Breulh (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).



1616-12-06_Acquisition par Jehan Dégironde de Marie Fariat

Acquisition du 6 décembre 1616. Marie Fariat, veuve de feu Gilbert Teyras, vivant habitant de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Jehan Dégironde d'aoust, dudit Aubière, une vigne de six œuvres, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Plantadas, jouxte la vigne des hoirs de Jehan Ronchaud de midi, la vigne de Blaize Romain de nuit, la vigne de Jehan Gioux de jour, et la vigne de Guillaume Mallet d'autre partie, et ainsi que ledit défunt Teyras son mari l'avait acquise à son profit de défunt Mre Jehan Tailhandier, à la perrière due au seigneur d'Aubièrre, et quitte d'autres cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de soixante livres tournois, de laquelle ledit acquéreur a retenu envers lui, du consentement de ladite vendeuse, la somme de vingt-trois livres tournois, pour l'employer à l'achat de la susdite vigne, laquelle elle avait vendue ci-devant sous faculté de rachat à Me Pierre André, docteur en médecine, moyennant semblable somme, lequel rachat ledit acquéreur pourra se consentir audit Andrieu (sic) à son profit... Témoins : Me Anthoine Tailhandier, marchand à Clermont, qui a signé, et Martin Deperes dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).

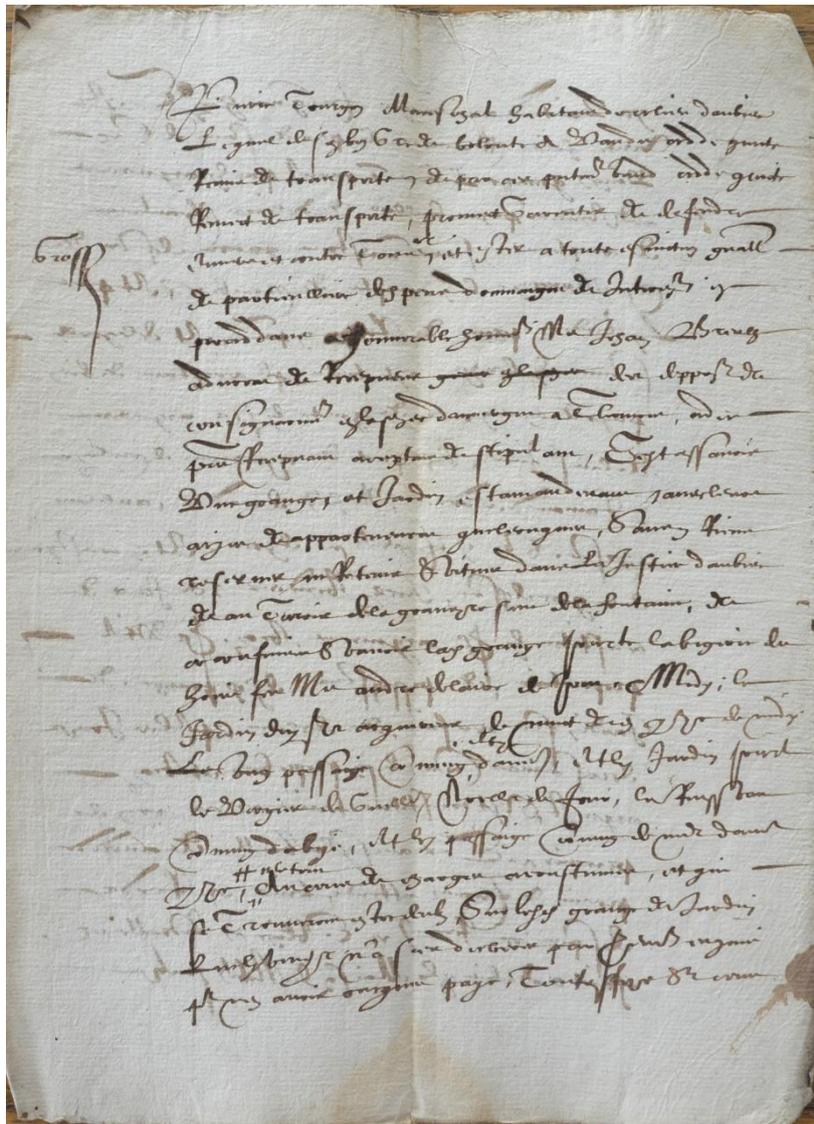
1616-12-12_Acquisition par Martin Bourcheix de Michel Dégironde

Acquisition du 12 décembre 1616. Michel Dégironde jeune, de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Martin Bourcheix, dudit Aubière, une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Bade, jouxte la vigne dudit acquéreur de deux parties, la vigne de Pierre Brolly par sa femme de jour, et la vigne de Hugues Dumolin d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de quarante-deux livres dix sols en testons quart de sou et autres monnaies bien

comptées... Témoins : M^e Cladrion Duganbier, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Gilbert Aubeny, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616-12-17_Acquisition par Jehan Breulh de Pierre Tourgon

Acquisition du 17 décembre 1616. Pierre Tourgon, maréchal de ce lieu d'Aubière, a vendu à M^e Jehan Breulh, avocat et Receveur des dépôts et Consignations en la sénéchaussée d'Auvergne à Clermont, une grange et jardin étant au-devant avec leurs aizes et appartenances quelconques, situés dans la justice d'Aubière et au terroir de la Gravière sive de la Fontaine, ladite grange jouxte le verger des hoirs de M^e André Delaire de jour et midi, le jardin du sieur acquéreur de nuit d'autre partie et midi, un passage commun de bize d'autre ; et le jardin jouxte le verger de Guillaume Noellet de jour, le ruisseau commun de bize, et le passage commun de midi d'autre partie ; laquelle grange étant naguère un chazal que ledit vendeur avait acquis dudit sieur Breulh. Le tout au cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de six vingt quinze livres tournois... Témoins : M^e Anthoine Gasquet, praticien à Clermont, qui a signé avec ledit Breulh, et Michel Vaissas dudit Aubière, qui n'a su signer ni le vendeur aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).



Page 1 de l'acquisition du 17 décembre 1616

1616-12-20_Acquisition par Jehan Breulh de Jehan Tailhandier

Acquisition du 20 décembre 1616. Jehan Tailhandier blasi, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à M^e Jehan Breulh, avocat et Receveur des Consignations à la Sénéchaussée d'Auvergne à Clermont, , situé dans la justice d'Aubièrre au terroir de la Fonteyne (sic), jouxte le ruisseau commun de bize ..., le chemin commun, le béal ... entre deux de midi, le jardin dudit Sr Breulh acquéreur, ... entre deux de jour, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de onze livres dix sols, de laquelle ledit acquéreur, du consentement dudit vendeur, a retenu la somme de huit livres tournois en paiement de semblable somme en laquelle ledit vendeur était tenu et obligé envers Hugues Dumolin par acte du 26^{eme} juin 1608... Témoins : M^e Anthoine Gasquet, praticien à Clermont, soussigné avec ledit acquéreur, Mathieu ... demeurant à Clermont, qui n'a su signer ni ledit vendeur aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 – A.D. 63).

1617-01-03_Procuration de Jacqueline Bertrand pour Michel Pérol

Procuration du 3 janvier 1617. Jacqueline Bertrand, femme à Mary Paige, a fait et consenti ... pour Michel Pérol, habitant d'Aubièrre, pour comparaître au nom de ladite consentante et devant honorable homme M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Obier (sic), ledit notaire au contrat de mariage qui fut fait et passé entre François Paige son fils et Louyze Pezand, que ladite Bertrand mère ayant ledit mari et pour les bons et agréables services à elle faits par ledit François Paige et autre Jehan Paige son autre fils, et ceux qu'il lui seront faits à l'avenir (... ..), a donné et donne auxdits François et Jehan Paige ses enfants, en préciput et avantages de ses autres enfants, la quarte partie de ses biens présents et à venir, l'usufruit sa vie durant, et le surplus de ses autres biens le partageront aussi par égales portions avec ses autres héritiers... Témoins soussignés illisibles ; ladite Bertrand n'a su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 – A.D. 63).

1617-01-10_Acquisition par Ollyvier Aubeny de Jehan Chastanier jeune

Acquisition du 10 janvier 1617. Jehan Chastanier jeune, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Ollyvier Aubeny, dudit Aubière, un petit verger clos de haies, et planté d'arbres francs, d'une coupée, situé dans la justice d'Aubièrre au terroir de Champcour, jouxte le verger dudit acquéreur de midi, le verger de Jacques Gioux jeune de jour et bize, et les vergers de Martin Bourcheix et sauzade de Hugues Dumolin du côté de nuit, quitte de tous cens et charges et servitudes quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-quatre livres tournois, payée en doublons d'Espagne... Témoins : Ligier Ribeyre dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Gilbert Aubeny dudit lieu, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 – A.D. 63).

1617-01-17_Acquisition par les enfants Terrioux de Michel Dégironde jeune

Acquisition du 17 janvier 1617. Michel Dégironde jeune, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Jacques, François et Parrette Terrioux, enfants à Pierre Terrioux leur père, et de feu Anna Sabbatier leur mère, une vigne de quatre œuvres, située dans la justice dudit Aubière au terroir de Mallemousche, partie de laquelle ledit vendeur à ci-devant acquise d'Estienne Thévenon, jouxte la vigne de Noël Dumolin de jour, la vigne de Michel Pérol de midi, et encore en partie dudit côté de jour, la vigne de François Gioux par sa femme et de Martin Deperes aussi par sa femme du côté de nuit, et ledict commun du côté de bize d'autre partie ; la portion de laquelle vigne acquise par ledit vendeur dudit Thévenon quitte

de tous cens et charges, et le surplus de celle-ci au cens accoutumé. Plus une terre avec ses noyers et appartenances, d'une éminée, située dans la justice dudit Aubière au terroir du Chambon, jouxte la terre de Hugues Dumolin de jour, la vigne d'Yzabeau Agier de midi, le chemin commun de bize, et la terre d'Estienne Mallet de nuit d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de six vingt dix-sept livres tournois, payée en francs testons quart de sou et autres monnaies par ledit Terrioux père, de ce qu'il avait reçu de la constitution de dot et chansaie de ladite défunte Sabbatier sa femme, mère desdits acquéreurs, le tout bien compté par ledit Dégironde vendeur, pris et reçu en présence du notaire soussigné et des témoins cités ci-après... Témoins : Martin Bourcheix et François Morel dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni les parties aussi, et vénérable personne Mre François Noellet, curé dudit lieu, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 – A.D. 63).

1617-01-29_Acquisition par Guillaume Mazen de Jacmet Thévenon

Acquisition du 29 janvier 1617. Jacmet Thévenon, habitant de ce lieu d'Aubière, a vendu à Guillaume Mazen, un ort sans haies de deux coupées, situé dans la justice d'Aubière, au terroir de la Fontaine sive du Thuel, avec ses appartenances quelconques, joignant au chemin commun d'une part, le pré de l'Aire, appartenant au seigneur d'Aubière, d'autre, et la jardin de François Gioux par sa femme d'autre, et la chènevière de Jehan Gioux d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant le prix et somme de quatre livres quinze sols tournois... Témoins : Gabriel Decors dudit Aubière, qui n'a su signer, ni le vendeur aussi, et Gilbert Aubeny dudit lieu, qui a signé avec ledit acquéreur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 – A.D. 63).

1617-02-14_Acquisition par Pierre Viallevau de Michel Pérol

Acquisition du 14 février 1617. Michel Pérol, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Pierre Viallevau, laboureur audit lieu, une chènevière de trois coupées, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, jouxte la chènevière dudit acquéreur de nuit, un viol commun de bize, et le grand chemin allant à las Champs, le béal entre deux d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de dix-huit livres tournois... Témoins : Mre Claude Feulhade, prêtre qui a signé, et Guillaume Dégironde dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 – A.D. 63).

1617-04-09_Acquisition par Pierre Terrioux de Jehanne Martin

Acquisition du 9 avril 1617. Jehanne Martin, veuve de feu Gilbert Ceaulme, a vendu à Pierre Terrioux dudit Aubière, une œuvre de vigne, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Faissas, sive de las Pedas, laquelle ladite vendeuse a ce jourd'huy rachetée de Jehan Dégironde dudit Aubière, auquel elle avait été auparavant vendue par ledit défunt Gilbert Ceaulme, son mari, par contrat du 1^{er} jour de mai 1614, reçu par Crozat, notaire royal, jouxte la vigne de François Thévenon de midi, la vigne des pères Cordeliers de Clermont de nuit, la vigne de Michel Vaissas de bize, et la vigne de Martin Bourcheix d'autre, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de quinze livres tournois... Témoins : Guillaume Dégironde dudit Aubière, qui n'a su signer, et Gilbert Aubeny, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 – A.D. 63).

1617-05-29_Acquisition par Pierre Tourgon de Jacques Vaissas

Acquisition du 29 mai 1617. Jacques Vaissas, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Pierre Tourgon, maréchal dudit lieu, une maison consistant en une chambre, et cellier étant au-dessous, avec leurs appartenances, située dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, jouxte la maison de François Ceaulme par sa femme de jour, la rue commune de midi, une autre maison dudit vendeur de nuit, et le cuvage de Jehan Eyraud de bize ou traverse d'autre partie, au cens de deux coupées de blé et demi géline dus au seigneur d'Aubière, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de six vingt livres tournois, de laquelle ledit acquéreur en a payé comptant la somme de cent deux livres tournois en la reddition de deux obligations consenties à son profit par ledit vendeur, une de quatre-vingt-dix livres en date du 20^{ème} février 1616, reçue par Reynaud, l'autre de la somme de douze livres du 6^{ème} avril dernier, reçue par Crozat ; et les dix-huit livres restantes faisant l'entière somme des six vingt livres, que ledit acquéreur a aussi payées en francs testons et autres monnaies bien comptées... Témoins : Guillaume Pignol, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Gilbert Aubeny dudit Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).



« Une maison consistant en une chambre, et cellier étant au-dessous »

1617-06-22_Acquisition par Anthoine Dégironde d'André Eyraud

Acquisition du 22 juin 1617. M^e André Eyraud, praticien de la ville de Clermont, a vendu à Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier son gendre, habitants de ce lieu d'Aubière, une maison consistant en une chambre, cellier, courtil et aize et autres appartenances quelconques, par ledit Eyraud naguère acquise de Saturnin Barbat dudit Aubière, par contrat reçu par le notaire soussigné en date du 12^{ème} mars 1617 dernier ; ladite maison située dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la place Fouchier, jouxte le chazal de Guillaume Dégironde d'une part, la maison, courtil et aize dudit Anthoine Dégironde et Anthoine Sudre par sa femme de midi, et l'église dudit Aubière, une rue entre deux de jour d'autre partie, au cens et charges accoutumés, dus au S^{gr} d'Aubière, et quitte d'arrérages jusque hui, tout ainsi et de même que ledit Eyraud l'a acquise dudit Barbat par le susdit

contrat de vente... Cette vente faite moyennant la somme de soixante livres tournois... Témoins : M^e Anthoine Moranges, joueur d'instrument en la ville de Clermont, qui a signé avec ledit vendeur [qui a signé : *Heyrault*], et Jacques Aubeny dudit Aubière, qui n'a su signer, ni ledit Dégironde aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

Cette maison va passer à Anthoine Peallat par permutation du 25 juin 1617.

1617-08-10_Acquisition par Guillaume Mazen d'Anthoine Aubeny jeune

Acquisition du 10 août 1617. Anthoine Aubeny étant de ce lieu d'Aubière, a vendu à Guillaume Mazen, dudit Aubière, le droit de propriété, seigneurie, possession et saisive et tous autres droits quelconques, que ledit vendeur pourrait prétendre en son nom propre tant de ses enfants et de Béatrix Ribeyre sa femme, comme héritiers de feu Annet Dégironde leur frère utérin, sur deux parcelles de terre, situées dans la justice de Cournon au terroir de la Vaugondaire, d'une éminée, [l'une] jouxte la terre de Jehan Dégironde d'une part, et le chemin commun d'autre, et la terre du ... [en blanc] d'autre, l'autre jouxte la terre dudit acquéreur de nuit, les vignes de Rezot d'autre, la terre d'Annet Fourestier prechat d'autre, et le chemin commun d'autre, le tout aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy... Cette vente faite moyennant la somme de douze livres tournois... Témoins : Anthoine Pignol, fils à Guillaume, et Pierre Domas fils à feu Martin, dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni le vendeur aussi, ledit acquéreur a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1617-09-03_Acquisition par Gilbert d'Aubière de François Baille

Acquisition du 3 septembre 1617. François Baille, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à noble et puissant seigneur messire Gilbert d'Aubière, seigneur et baron dudit lieu, une vigne de deux œuvres, avec ses noyers et autres appartenances quelconques, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de Milerondes, jouxte la vigne des hoirs d'Anthoine Minard d'une part, le chemin allant de Clermont à Yssoire de jour, la vigne de Pierre Viallevau de nuit, et un hecdict commun de côté de bize d'autre partie, à la perrière de la quatrième partie des fruits due audit seigneur, et quitte d'autres cens, charges et arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois, retenue par ledit seigneur du vouloir et consentement dudit vendeur, en paiement de semblable somme en laquelle lui et autres lui sont tenus comme ayant droit de Robert Labaulme son fermier, ladite obligation de la somme de quarante livres tournois retenue par ledit seigneur, tant pour lui servir d'hypothèque sur les biens dudit vendeur en cas ... de la susdite vigne que aussi pour se faire payer de ce qui restera d'icelle... Fait à Aubière, en la maison et chasteau dudit seigneur, en présence de Me Pierre Perron, concierge dudit château, qui a signé avec ledit seigneur, et Martin Bourcheix, qui n'a su signer, ni ledit vendeur aussi, le 13^{ème} jour de septembre 1617 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1617-09-11_Acquisition par Pierre Terrioux de Michel Dégironde

Acquisition du 11 septembre 1617. Michel Dégironde jeune, de ce lieu d'Aubière, a vendu à Pierre Terrioux dudit lieu, une maison consistant en deux chambres, boutique et cellier et ses autres appartenances, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, jouxte deux rues communes de midi et nuit, la maison de Michel Vaissas de bize, et un passage commun de jour d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de huit vingt douze livres tournois, payée en une obligation de la somme de neuf vingt livres en date du 12^{ème} jour de juillet dernier, reçue par le notaire soussigné, que ledit vendeur avait consentie audit acquéreur et dont restait à payer la

somme de huit vingt douze livres tournois... Témoins : Blaize Romain dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et vénérable personne Mre François Noellet, curé dudit lieu, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1617-09-11_Acquisition par Pierre Terrioux de Michel Vaissas

Acquisition du 11 septembre 1617. Michel Vaissas, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Pierre Terrioux dudit Aubière, une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière au terroir de la Croix de Labre (sic), juxte la vigne dudit acquéreur de midi, la vigne des pères cordeliers de nuit et bize, la vigne de Martin Bourcheix de jour d'autre partie ; plus un jardin à viande de deux coupées, située dans la [justice] dudit Aubière et au terroir de la Penderie du Thuel, sive du Chambon, juxte la chènevière dudit acquéreur de midi, le jardin d'Estienne Mallet de jour, le chemin commun de bize, et le jardin de Jehan Dégironde de nuit d'autre partie. Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois... Témoins : Michel Dégironde jeune, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Ligier Chabosy laisné, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1617-11-29_Acquisition par Victor Tailhandier de Jehanne Tailhandier

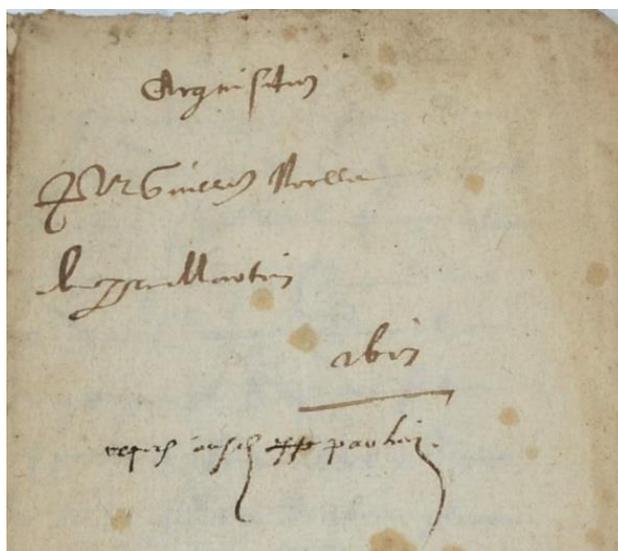
Acquisition du 29 novembre 1617. Honnête femme Jehanne Tailhendier, femme séparée de biens d'avec Anthoine Jehan son mari, a vendu à honorable homme Victor Tailhendier, marchand de la ville de Clermont, son frère, une petite terre d'une quartellée avec un petit noyer, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, juxte le verger des hoirs de Michel Tailhendier de jour, la terre de Jean Huguét par sa femme de nuit, le chemin de las Champs de midi, et le béal commun du côté de bize d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de vingt livres tournois... Témoins : George Condry et Bonnet Roy dudit Aubière, qui n'ont su signer, et les parties ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1617-12-03_Acquisition par Jehan et Michel Jallud de Martine Dégironde

Acquisition du 3 décembre 1617. Martine Dégironde, veuve de feu Jehan Terrasse, vivant habitant du lieu de Royat, a vendu à Jehan Jallud, du lieu de [L... ?], paroisse de Prondines, et Michel Jallud son frère, demeurant à la métairie de Prat, paroisse de Romagnat, une maison consistant en chambre, cour étant au-dessous, et galetas, avec un petit chazal proche de ladite maison, avec leurs aizes et appartenances quelconques, située dans ce lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, ladite maison juxte la rue à bout de jour, la maison de Michel Bourcheix de midi, la maison de Guillaume Noellet de bize, et une autre rue à bout du côté de nuit d'autre partie ; et ledit chazal juxte la maison de Michel Pérol de bize, ladite rue à bout de jour, la maison des hoirs de Jacques Brolly de midi, et la maison de messire Claude Feulhade de nuit d'autre partie ; le tout au cens et charges accoutumés mouvant de la directe du seigneur d'Aubière, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de huit vingt-cinq livres tournois, de laquelle Michel Jallud acquéreur a payé comptant la somme de quatre-vingt-deux livres dix sols, et le surplus ledit Michel Jallud a promis de payer à ladite venderesse en un an prochain... Cité : Anthoine Dégironde, laboureur de ce lieu d'Aubière, père de ladite venderesse. Témoins : vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit lieu, qui a signé, et Estienne Chastanier dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1617-12-05_Acquisition par Guillaume Noellet de Pierre Martin

Acquisition du 5 décembre 1617. Pierre Martin, marguiller, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Guillaume Noellet, dudit lieu, et à M^{re} François Noellet son fils, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Milerondes, jouxte la vigne de Guillaume Pignol d'une part, la vigne de Michel Pérol d'autre, la vigne d'Anthoine de Laboissière d'autre, et le chemin commun allant à Yssoyre de jour d'autre partie, au cens de deux coupées de blé dues au seigneur d'Aubière, et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois, demeurant envers ledit acquéreur du consentement dudit vendeur, en paiement de semblable somme que ledit vendeur lui devait des restes de deux obligations en date du 10^{ème} de janvier 1615, reçues par Chazelles, l'une de la somme de vingt livres et l'autre de dix-huit livres tournois, desquelles restait à payer la somme de trente livres... Témoins : Jacques Vaissas et Jehan Barbier dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni ledit vendeur aussi ; ledit Noellet a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 – A.D. 63).



Acquisition par Guillaume Noellet de Pierre Martin

1618-04-18_Acquisition par Pierre Terrioux d'Anthoine Dégironde

Acquisition du 18 avril 1618. Anthoine Dégironde, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Pierre Terrioux, laboureur dudit lieu, une terre d'une quartellée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Penderie du Thuel, jouxte la terre d'Estienne Mallet de jour, la terre dudit acquéreur de nuit, le jardin dudit Mallet de bize, et les chalmes vacantes de midi d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de vingt livres tournois... Témoins : M^{re} François Noellet, curé dudit lieu, qui a signé, et Pierre Chambon dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 – A.D. 63).

1618-05-02_Acquisition par Agnès Legay de François Dumas

Acquisition du 2 mai 1618. Noble Me François Dumas, greffier à la Cour des Aydes à Montferrand, a vendu à Agnès Legay, femme à Guillaume Solier, femme séparée de biens d'avec lui, une vigne, par ledit Dumas ci-devant acquise d'Anthoine Solier et Guillaume Solier, mari de ladite achateresse, par contrat du 4^{ème} jour de juillet 1599, reçu par le notaire soussigné, ladite vigne de quatre œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, jouxte la vigne de Michel Bourcheix de bize, ledict commun de nuit, la

vigne de Jehan Rigoulet par sa femme de midi, et la vigne de Me Jehan Breulh par lui acquise par droit de ... sur des biens de Jehan Jaffard, de jour d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de cinquante-quatre livres tournois, laquelle ladite Legay a promis de payer la moitié dans un an, et l'autre moitié dans deux ans... Témoins : Quintian Coudert, M^e Pierre Chambon dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni ladite Legay ; le sieur Dumas a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 – A.D. 63).

1618-08-26_Acquisition par François Ceaulme de Jehan Barbier

Acquisition du 26 août 1618. Jehan Barbier, laboureur d'Aubière, a vendu à François Ceaulme, dudit lieu, une chènevière de trois coupées, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Chambon, jouxte la terre de Guillaume Dégironde de jour, le chemin allant d'Aubière à Cournon de bize, la terre dudit acquéreur de nuit, et la chènevière des hoirs de feu Blaise Ceaulme de midi, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de trois livres dix sols... Témoins : Blaise Chossidon dudit Aubière, qui n'a su signer, ni le vendeur aussi, et Gilbert Aubeny, clerc, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 – A.D. 63).

1618-08-27_Acquisition par Jehan et Paul Dégironde de Paul Dumolin

Acquisition du 27 août 1618. Paul Dumolin, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à M^{re} Jehan Dégironde, prêtre de ce lieu d'Aubière, et Paul Dégironde, son frère, laboureur dudit lieu, une maison composée de chambres, galetas, crouton, cuvage et basse-cour, étant au-devant avec ses autres aises et appartenances quelconques, située dans ce lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte la rue publique de jour, une autre maison et courtil de Guillaume Dégironde par sa femme de midi, le mur dudit Aubière de nuit, et la maison et aize des hoirs de Jehan Biard de bize ; plus un verger planté d'arbres francs, de deux œuvres, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir des Horts de Monier, jouxte le verger des hoirs de feu M^e Guillaume Paillard de bize et jour, le ruisseau d'Artière de midi, le verger d'Anthoine Deroche et Jacques Chastanier par sa femme de nuit, et le verger de Michel Bourcheix du côté de bize d'autre partie ; lesdits héritages aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de sept vingt livres tournois... Témoins : Jacques Duprat, sergent ordinaire audit lieu, et Gilbert Aubeny, clerc, qui ont signé avec ledit M^{re} Jehan Dégironde, et les autres n'ont su signer (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 - A.D. 63).

1618-09-01_Acquisition par Michel Brolly laîné d'Estienne Chastanier

Acquisition du 1^{er} septembre 1618. Estienne Chastanier, laboureur de ce lieu d'Aubière, au nom et comme tuteur et oncle des enfants de feu Michel Brolly, du lieu d'Aubière, a vendu à Michel Brolly laîné, fils à feu Jacques, dudit Aubière, un petit hort ou verger planté d'arbres francs et autres, de deux coupées, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Treillas, jouxte la grange et aize d'Anthoine Dégironde de nuit, le verger dudit acquéreur de midi et jour, et une rue ou passage à bout de bize d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de vingt livres tournois... Témoins : Ollyvier Aubeny et Jacques Marcon dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni les parties aussi, et Gilbert Aubeny, clerc audit lieu, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 - A.D. 63).

1618-10-25_Acquisition par Martin Girardias de Marie Roussel

Acquisition du 25 octobre 1618. Marie Roussel, procédant de l'autorité de Jacques Marcon, son mari, charpentier de ce lieu d'Aubière, a vendu Martin Girardias, habitant de Grillet (? Graille ???), paroisse de Perpezat, la moitié par indivis des héritages ci-après confinés, qui sont :

- ♦ Premièrement, un pré d'un quart de journal, situé dans la justice de Laqueuille et au terroir de las Saignas, jouxte le pré de Guillaume Roussel d'une part, le pré de Mre Jehan Mailhot et son frère d'autre, le communal du sieur Marquis de Canillac de Laqueuille d'autre partie ;
- ♦ Plus un autre pré en ladite justice et terroir, d'un quart de demi-journal, joignant au pré dudit Guillaume Roussel d'une part, le pré de Jacques et Michel Roussel frères d'autre, ledit communal dudit sieur Marquis d'autre, le chemin commun d'autre partie ;
- ♦ Plus un ort à chanvre d'une quatonnée, situé en ladite justice et au terroir de la Font, jouxte l'hort dudit Guillaume Roussel d'une part, l'hort de Marguerite Serity d'autre, l'ort de Vincent Roussel d'autre, et la terre ... d'autre. Lesdits héritages advenus à ladite Marie Roussel, femme audit Jacques Marcon vendeur, par partage fait avec Marie Roussel sa sœur, femme audit acquéreur (Martin Girardias), des biens et succession qui leur étaient advenus par le décès de feu Michel Roussel leur frère, décédé depuis sept ou huit mois environ... Cette vente faite moyennant la somme de vingt-cinq livres tournois... Fait et passé à la fontaine dudit lieu en présence de Jacques Duprat, sergent, et de sieur Guillaume Testu [a signé : *Tetu*], marchand à Clermont, qui ont signé, et les parties n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 – A.D. 63).

1618-11-21_Acquisition par Michel Dégironde de Michelle Thévenon

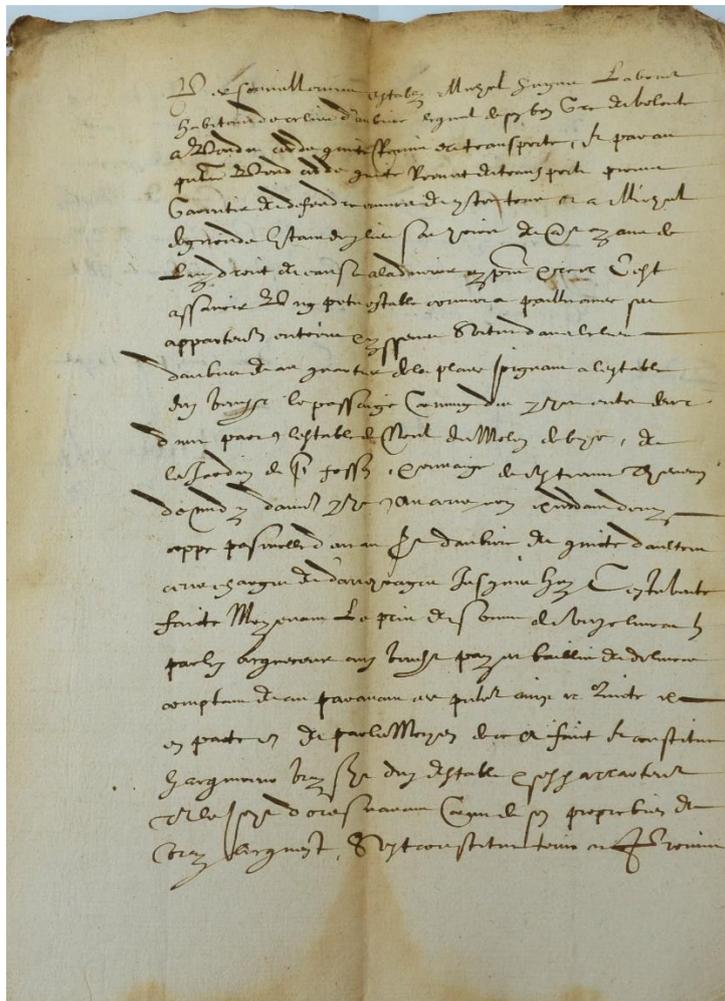
Acquisition du 21 novembre 1618. Michelle Thévenon, veuve de Jehan Fallateuf, de ce lieu d'Aubière, et Jacmet Fallateuf, son fils et dudit défunt, dudit lieu, ont vendu à Michel Dégironde jeune, une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, jouxte la vigne de Guillaume Pignol de jour, la vigne de George Moynade de midi, la vigne dudit Dégironde acquéreur de nuit, et la vigne des hoirs de Pierre Thévenon jeune de bize, d'autre partie, quitte de tous cens, charges et servitudes quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de quarante livres tournois... Témoins : Jacmet Thévenon dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Jacques Duprat, sergent ordinaire dudit lieu, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 – A.D. 63).

1618-12-09_Acquisition par Parrette Brun de Michel Dégironde

Acquisition du 9 décembre 1618. Michel Dégironde, de ce lieu d'Aubière, a vendu à Parrette Brun, femme à François Deroche, et séparée de biens d'avec lui, une grange couverte à tuile, avec ses aizes, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte le jardin de ladite achateresse de bize, la [caniette ?] du fossé du S^{gr} d'Aubière de nuit, la grange de Jehan Fosson de midi et l'aize qui est au-devant de ladite grange d'autre partie, au cens mouvant de la directe dudit S^{gr} d'Aubière, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de sept vingt livres tournois, laquelle somme ladite achateresse a promis de payer dans les cinq ans prochains, à compter du dernier jour du mois de mai prochain, et pendant lesdites cinq années ladite achateresse promet de payer la rente des sept vingtièmes chacune d'elles, à raison de douze deniers par livre, revenant à sept livres chaque an, à chaque dernier jour du mois de mai, le premier paiement commençant au premier jour dudit mois prochain... Témoins : François Dautour dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et M^{re} Martin Deperes, curé de Pérignat, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 - A.D. 63).

1619-02-06_Acquisition par Michel Dégironde de Michel Huguet

Acquisition du 6 février 1619. Michel Huguet, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde dudit lieu, une petite étable, couverte à paille, avec ses appartenances, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, joignant à l'étable dudit vendeur, le passage commun entre deux d'une part, l'étable de Noël Dumolin de bize, et le jardin de Jehan Fosson, et cuvage d'Estienne Thévenon de midi, d'autre partie, au cens n'excédant pas une demi coupée pasmoule due au S^{gr} d'Aubière, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de onze livres tournois... Témoins : Jacques Duprat, sergent ordinaire dudit lieu, qui a signé, et Martin Bourcheix dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).



Page 1 de l'acquisition du 6 février 1619

1619-02-19_Acquisition par Pierre Terrioux de François Pary

Acquisition du 19 février 1619. François Pary, natif du lieu d'Opmes à présent résidant au lieu de Cournon, a vendu à Pierre Terrioux d'Aubière une vigne d'une œuvre et demie, faisant deux parcelles, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, l'une d'elles jouxte la vigne de Guillaume Pignol par sa femme de jour, la vigne de Me François Dujohanel par sa femme de nuit, et ledict commun de midi ; l'autre jouxte la vigne de Bonnet Chastanier par sa femme de nuit, la vigne d'Anthoine Aubeny laisné d'autre à jour,

aux cens et charges accoutumés qui se trouveront être dus sur ladite vigne, que ledit vendeur n'a su déclarer pour n'en avoir jamais payé, l'ayant seulement acquise d'Anthoine Aubeny fils à feu Pierre depuis peu de temps. Cette vente faite moyennant le prix et somme de trente-neuf livres tournois en francs testons, quarts de sou et autres bonnes monnaies bien comptées et nombrées, et de laquelle somme ledit vendeur s'est tenu pour comptant et bien payé et en a quitté ledit acquéreur et les siens, et par le moyen de ce ledit vendeur fait et constitue ledit acquéreur vrai seigneur, propriétaire et possesseur de ladite vigne sus confinée, et la jouir dorénavant comme de son propre bien et vrai acquêt...
Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné en présence de Jehan Bonnabry dudit lieu, qui n'a su signer ni les parties aussi, et Ligier Chabosy laisné, qui a signé, le 19^{ème} jour de février 1619 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 – A.D. 63).

1619-03-20_Acquisition par Jehan Mailhot et Anthoine Mazen frères

Acquisition du 20 mars 1619. Messire Anthoine Mazen, prêtre dudit lieu d'Aubière, et autre Anthoine Mazen son frère, dudit lieu, ont vendu à vénérable personne messire Jehan Mailhot, curé d'Heumes-l'Eglise, résidant en la ville de Clermont, une petite sauzade, sans aucun arbre, avec ses appartenances, contenant deux coupées, située dans la justice dudit Aubière et au terroir des Horts Demeunier, jouxte la sauzade de Jacmet Fallateuf d'une part, le ruisseau d'Artière de midi, la sauzade ou vigerie dudit acquéreur, naguère par lui acquise d'Estienne Lanyal de jour, et la vigerie d'Anthoine Esclany de bize d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques, et seront tenus lesdits vendeurs d'arracher et couper les arbres qui sont dans la susdite sauzade par eux vendue dans les dix jours prochains. Cette vente faite moyennant la somme de vingt et une livres tournois...
Fait à Aubière en la maison dudit notaire en présence de Claude Beneyns et Blaise Romain dudit Aubière, qui n'ont su signer, et lesdites parties ont signé, le 20^{ème} jour de mars 1619 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 – A.D. 63).

1619-07-06_Acquisition par Gilbert Jallud de Gabriel Grandchamp

Acquisition du 6 juillet 1619. Gabriel Grandchamp, d'Aubière, naguère habitant à Pérignat près Sarliève, a vendu à Gilbert Jallud, laboureur de ce lieu d'Aubière, une terre de neuf quartellées, qui était en chalme naguère, située dans la justice de Montrognon et au terroir de Fontenilhe, jouxte les chalmes vacantes appartenant à la dame abbesse de l'Esclache, de midi, bize et nuit, et la terre de Michel Malye par sa femme de jour, et la terre de Jehan Bellard par sa femme, d'autre partie, au cens d'une quarte froment due à ladite dame de l'Esclache, et quitte d'autres cens, charges et arrérages jusque hui. Laquelle terre ladite dame avait ci-devant baillé à titre d'emphitéose audit vendeur au susdit cens. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois...
Fait et passé audit Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Blaise Romain dudit Aubière, qui n'a su signer, ni ledit vendeur aussi, et Gilbert Aubeny, clerc audit lieu, qui a signé, le 6^{ème} jour de juillet 1619 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 – A.D. 63).

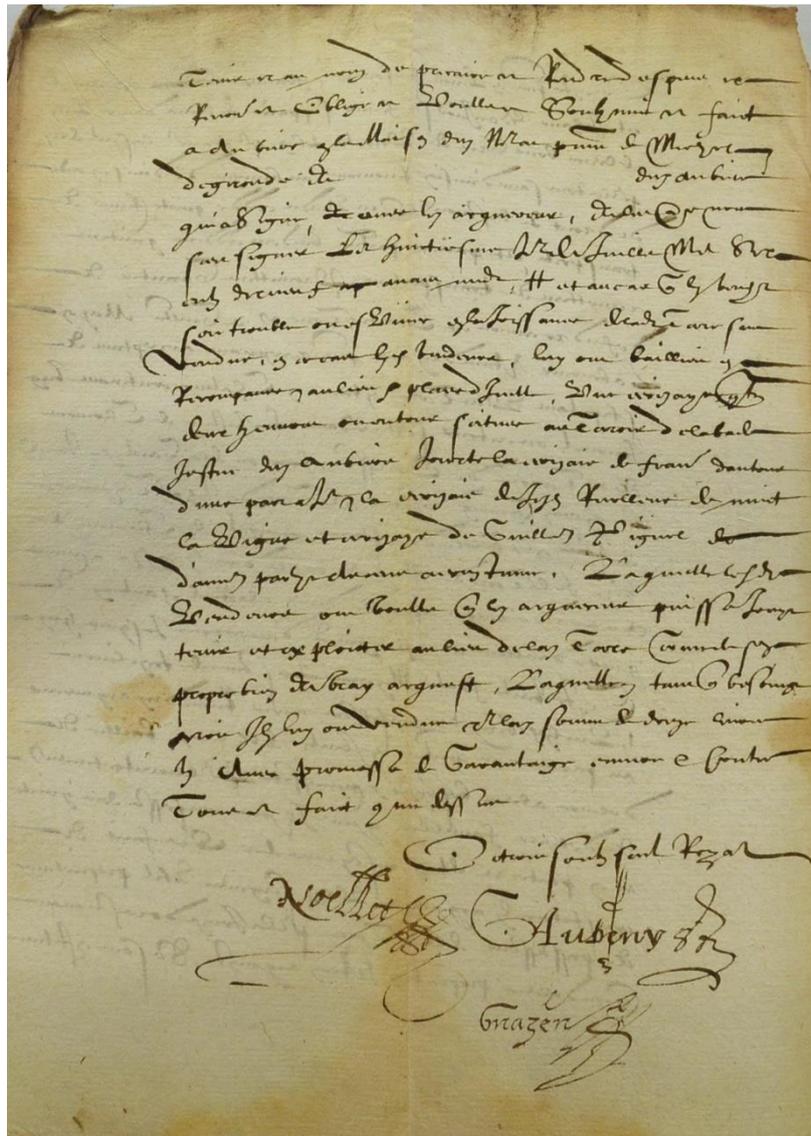
1619-07-08_Acquisition par Guillaume Mazen de François Brunet

Acquisition du 8 juillet 1619. François Brunet, et Jehanne Baujard, sa femme séparée de biens d'avec lui, [d'Aubière], ont vendu à Guillaume Mazen, laboureur dudit lieu, une terre étant en chalme, d'un journal, située dans la justice de Clermont et au terroir de Censsat ou de la Ganteyre, jouxte le chemin commun de jour, la terre de Jehan Thévenon de bize, la terre d'Estienne Lanyal de Clermont de bize, et la terre de Michel Baille d'autre partie à nuit, au cens de trois coupées de blé dues à l'abbé de Chantoing, et quitte d'autres

cens, charges et arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de treize livres tournois...

Au cas que lesdits vendeurs soient troublés en la jouissance de ladite terre sus vendue, en ce cas, lesdits vendeurs lui ont baillé en échange au lieu et place de celle-ci, une cerizaie de deux œuvres, située au terroir de la Bade, justice dudit Aubière, jouxte la cerizaie de François Dautour d'une part, à jour, et la cerizaie de Jehan Recollène de nuit, la vigne et cerizaie de Guillaume Pignol d'autre partie, au cens accoutumé...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de Michel Dégironde et ... [en blanc. Néanmoins, on reconnaît la signature de Messire François Noellet curé, en bas de page, à côté de celles de Guillaume Mazen et du notaire] dudit Aubière, qui a signé avec ledit acquéreur, le 8^{ème} jour de juillet 1619 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).



Page des signatures où l'on reconnaît celle de Messire François Noellet, curé d'Aubière, Celle de Guillaume Aubeny, notaire royal, et celle de Guillaume Mazen en dessous.

1619-07-08_Acquisition par Michel Dégironde jeune de Guillaume Solier

Acquisition du 8 juillet 1619. Guillaume Solier, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde dudit lieu, une chalme de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, sive de las Bigourdin, jouxte la vigne dudit acquéreur de midi, la vigne

de Guillaume Noellet de jour, une chalme dudit Noellet encore de nuit, et la vigne de Me Jehan Breulh de bize d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de quatre livres tournois...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de François Deroche et François Teiras dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni les parties aussi, le 8^{ème} jour de juillet 1619 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 – A.D. 63).

1619-07-25_Acquisition par Michel Baille d'Anna Bourcheix

Acquisition du 25 juillet 1619. Anna Bourcheix, femme séparée de biens d'avec Jacques Aureilhe son mari, et Guillaume Prugnat, son gendre, de ce lieu d'Aubière, ont vendu à Michel Baille, dudit Aubière, un aise ou courtil de grange entouré d'une petite muraille du côté de bize, avec ses appartenances, situé hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, joignant la grange dudit acquéreur de jour, la passage à bout de midi, le jardin des hoirs de feu M^e Jehan Delaboissière de nuit, et la grange des hoirs de Michel Biard de bize d'autre partie, au cens de deux coupées de blé et un quart de géline dû au S^{gr} d'Aubière et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quinze livres tournois... Témoins : Michel Dégironde dudit Aubière, qui n'a su signer, et vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit Aubière, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).

1619-10-03_Acquisition par Michel Dégironde de Jehanne Tailhandier

Acquisition du 3 octobre 1619. Honnête femme Jehanne Tailhendier, femme à Anthoine Jehan son mari, absent de cette province, a vendu à Michel Dégironde dudit Aubière, un chazal sans aucune couverture, avec une croutte étant au-dessous, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, par ladite Tailhendier acquise par droit de ... commune des biens dudit Jehan son mari, jouxte le mur dudit Aubière de traverse, la cave et cuvage dudit Dégironde acquéreur de jour, le chazal des hoirs d'Amable Brun de nuit, et la rue ou passage à bout de midi d'autre partie, aux cens et charges accoutumés [*manque une page de cet acte, avec le prix et les signatures*]... (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).

1619-10-13_Acquisition par Jehanne Monteilh de Guillaume Noellet

Acquisition du 13 octobre 1619. Guillaume Noellet, de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jehanne Monteilh, veuve de Jehan Bourcheix, dudit lieu, un chazal de cuvage sans couverture avec ses arbres et appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte le mur dudit Aubière d'une part, le [cha... ?] du Sgr dudit Aubière de nuit, le chazal des hoirs d'Amable Brun d'autre de jour, et un passage à bout et la maison de Jehan Jallat du côté de midi d'autre partie, au cens d'une quarte de blé et une géline dues au Sgr d'Aubière, et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres... Témoins : Mre François Noellet, curé dudit lieu, qui a signé, et Guillaume Pérol dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).

1619-11-24_Acquisition par François Disseranges de Pierre Jobert

Acquisition du 24 novembre 1619. Pierre Jobert, laboureur d'Aubière, a vendu à François et Guillaume Disseranges frères dudit Aubière, une chalme de six œuvres, le tiers de laquelle est plantée en vigne, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, jouxte la chalme d'Anna Taillandier, veuve de Jacques Cladière d'une part,

la chalme d'Anthoine Aubeny fils à feu Estienne d'autre, la vigne de Jehan Eyraud et des hoirs Delaire d'autre, la buge dudit vendeur et desdits acquéreurs de jour d'autre partie, au cens de cinq coupées de blé dues au Sgr d'Aubièrre, et quitte d'autres cens, charges et arrérages jusque hui. Et s'est réservé ledit vendeur les arbres qui sont dans ladite chalme, sauf le rang qui est du côté de nuit, les autres qui sont plantés dans ce qui est en vigne, qui appartiendra auxdits acquéreurs, lesquels ledit vendeur sera tenu d'arracher avant la fin du mois de janvier prochain. Cette vente faite moyennant la somme de trente-deux livres tournois...

Fait à Aubière, en la maison dudit notaire, en présence de François Thévenon dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et d'Anthoine Esclany dudit lieu, qui a signé, le 24^{ème} jour de novembre 1619 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 – A.D. 63).

1619-11-24_Acquisition par Michel Braulne de Guillaume Dégironde

Acquisition du 24 novembre 1619. Guillaume Dégironde, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Michel Braulne, laboureur de Pérignat, le tiers par indivis d'un jardin commun entre ledit vendeur et les hoirs de feu M^e André Delaire, ayant-droits de feu Pierre Lamy rigaud, contenant une quartellée, située dans le lieu de Pérignat et au quartier de Champbaille, tous les jardins jouxtent la grange des hoirs dudit feu Delaire d'une part, le chazal de maison de Jehan Chenilhat de bize, le chazal de grange de Robert Labaulme, qui fut de Gabriel Grandchamp, d'autre, de jour, et la terre de François Boudemeuf par sa femme de midi d'autre partie, au cens accoutumé dû au Sgr de Pérignat, et quitte d'arrérages jusque hui ; plus une chènevière d'une quartellée, située dans ladite justice et terroir, jouxte la voie commune de midi, la terre des hoirs dudit Delaire de jour, la terre de Pierre Martin de nuit et bize, aussi au cens accoutumé dû au Sgr de Pérignat, et quitte comme dessus d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de quarante-sept livres dix sols tournois...

Fait à Aubière, en la maison dudit notaire, en présence de François Dumolin dudit lieu, qui a signé, et de François Boudemeuf de Pérignat, qui n'a su signer, ni les parties aussi, le 24^{ème} jour de novembre 1619 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 – A.D. 63).

1619-12-10_Acquisition par Jacmet Rouchau de Jehan Jaffard et Anthonia Brun

Acquisition du 10 décembre 1619. Jehan Jaffard et Anthonia Brun, sa femme séparée de biens d'avec lui, ont vendu à Jacmet Rouchau, de ce lieu d'Aubièrre, une chalme d'une quartellée, sans aucun arbre, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Pedas, jouxte la terre dudit acquéreur de jour, la terre de Paul Dumolin de nuit, la terre de Champvoisin, appartenant su Sgr d'Aubièrre, de midi, et la vigne de Jehan Thévenon de bize d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois, payée comptant en francs testons, quarts de sou et autres bonnes monnaies bien comptées...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire soussigné, en présence de M^e Anthoine Arveuf, boucher, qui a signé, et de François Jallat dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi, le 10^{ème} jour de décembre 1619 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 – A.D. 63).

1619-12-27_Acquisition par Jehan Fineyre d'Anthoine Aubeny

Acquisition du 27 décembre 1619. Anthoine Aubeny, fils à feu Pierre, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Jehan Fineyre, dudit lieu, une petite terre de deux coupées, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Thuel, jouxte la terre des hoirs de Jehan Cellier

d'une part, la terre de Jacques Aubeny de jour et bize, et la terre dudit acquéreur de midi d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de sept livres tournois...

Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence d'Ollyvier Aubeny et Annet Decors, dudit Aubière, qui n'ont su signer ni ledit vendeur aussi, le 27^{ème} jour de décembre 1619 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 – A.D. 63).

1620-02-09_Acquisition par Anna Boscheyre de Guillaume Dégironde

Acquisition du 9 février 1620. Guillaume Dégironde, laboureur d'Aubière, a vendu à Anna Boscheyre, femme à Jehan Jarry, fils à feu Jehan, laboureur de Pérignat jouxte Sarliève, un chazal de grange avec ses appartenances quelconques, situé hors le lieu de Pérignat et au terroir de Champ baille, jouxte le chazal de Jehan Bellard de bize, la terre du Sgr de Pérignat de nuit, la terre d'Anthoine Boudemeuf de midi et jour, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente-trois livres tournois, laquelle somme ledit Jarry, mari de ladite achateresse, a promis de payer dans le temps des trois ans prochains à terme égaux, le premier échera d'hui, en un an prochain, avec une rente à raison de douze deniers par livre pour les deux dernières années seulement...

Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de M^e Thomas Albon, praticien au lieu de Lempdes, et Jehan Dufraisse de Romagnat, qui ont signé, et les parties n'ont su signer, le 9^{ème} jour de février 1620 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 – A.D. 63).

1620-02-17_Acquisition par Pierre Jobert de Michel Huguet

Acquisition du 17 février 1620. Michel Huguet, laboureur d'Aubière, a vendu à Pierre Jobert, dudit lieu, une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubière et au terroir des Gravins, jouxte la terre d'Annet Vaury de midi, le chemin commun de nuit, la terre de Blaize Ramin de bize, et la terre d'Estienne Mallet de jour d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui, à la charge que ledit acquéreur ne prendra rien aux fruits qui sont dans ladite terre cette présente année seulement. Cette vente faite moyennant le prix et somme de douze livres tournois...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de Guillaume Pignol dudit lieu, qui n'a su signer ni les parties aussi, et Ligier Chabosy, sergent audit Aubière, qui a signé, le 17^{ème} jour de février 1620 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 – A.D. 63).

1620-03-10_Acquisition par Jacques Martin de Jacques Duprat

Acquisition du 10 mars 1620. Jacques Duprat et Jacques Marcoullet, du lieu de la Roche de Margnat, ont vendu à Jacques Martin, de ce lieu d'Aubière, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, jouxte la vigne de Jacques Aubeny d'une part, la vigne d'Anthoine Sudre d'autre, la vigne dudit acquéreur d'autre, et la vigne de François Gioux de midi d'autre partie ; plus une terre d'un journal, située dans ladite justice et au terroir des Gravins, jouxte la terre du notaire soussigné d'une part, la terre de François Gioux d'autre, la terre de ... [en blanc] d'autre, et la terre de ... [en blanc] de bize d'autre ; plus une autre terre en ladite justice et au terroir du Sezot, d'un journal, jouxte le chemin commun de jour, la terre de Hugues Dumolin d'autre, un sentier allant à Beaumont de bize d'autre, et la terre de ... [en blanc] de nuit d'autre partie ; plus un verger planté d'arbres francs et autres, jouxte le verger des hoirs de Pierre Pallard d'une part, le verger de Jacquette Besseyre d'autre, le chemin commun d'autre, et le verger de M^{re} Jehan Dégironde et ses frères d'autre partie. Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés

et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois...

Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Jehan Tallendier (sic), qui n'a su signer, ni ledit Marcoullet et acquéreur aussi, et Ligier Chabosy, sergent, qui a signé avec ledit Duprat, le 10^{ème} jour de mars 1620 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 – A.D. 63).

1620-04-12_Acquisition par Bonnet Neuyot d'Annet Neuyot

Acquisition du 12 avril 1620. Annet Neuyot, serviteur demeurant en ce lieu d'Aubière, a vendu à Bonnet Neuyot son frère, demeurant à Braulne, paroisse de Saint-Genès-Champanelle, le quart par indivis ou des quatre portions un des héritages qui seront ci-après confinées et délaissées, communes entre les parties, et Pierre Ruffiat leur oncle de Fontfreyde, et qui leur avaient été délaissées par le décès de défunte Anna Ruffiat leur mère, décédée il y a longtemps, lesdits héritages sont :

- ♦ Premièrement, une terre de trois quartellées, située dans la justice de Monreddon et au terroir de la Rodde sive de las Faissas de Chamand, juxte la terre d'Anthoine Monteilh de jour, la voye ou chemin commun de midi, la terre de Marguerite Feulharat de traverse, et la terre d'Anthoine Bosnier de nuit ;
- ♦ Plus une autre terre d'une éminée, située dans ladite justice et au terroir de Prat Gentil, juxte la terre de ladite Feulharat de midi, la terre de Jehan Dompme de nuit, la terre des hoirs d'Anthoine d'Auzolle de Nadaillat de jour, et la terre de ... [*en blanc*] d'autre ;
- ♦ Plus une autre terre en ladite justice et au terroir de Fort Bartson, de cinq quartellées, juxte la terre de George Condry par sa femme de jour, le chemin commun de traverse, la terre dudit Cohendy encore de nuit, et la terre de Bonnet Vallet de la Cassière de midi ;
- ♦ Plus sa part et portion d'une autre terre aussi commune entre le vendeur, acquéreur, Monteilh et Ruffiat, de trois quartellées, de laquelle revient au vendeur deux coupées, situées dans ladite justice et au terroir de la Rodde, joignant la terre dudit Jehan Dompme de jour, la terre d'Anthoine Bosnier de traverse, la terre dudit Monteilh de nuit, et le bois de ladite Feulharat de midi d'autre partie ;
- ♦ Plus un demi-quart d'œuvre de pré faisant portion de demie œuvre aussi commune entre les parties et Ruffiat leur oncle, situé dans ladite justice et au terroir de Monteilh, tous les prés jouxent la voye commune de traverse, le pré d'Anthoine Amblard par sa femme de nuit, le pré dudit Monteilh de jour, le pré d'Anthoine Boher de Sautey ras de midi d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Cette vente faite moyennant la somme de huit livres tournois...

Fait à Aubière maison du notaire, en présence de Jehan David fils à Blaise, de Fontfreyde, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Ligier Chabosy, sergent dudit Aubière, qui a signé le 12^{ème} jour d'avril 1620 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 – A.D. 63).

1620-05-04_Acquisition par Pierre Brolly de Jehan Mailhot

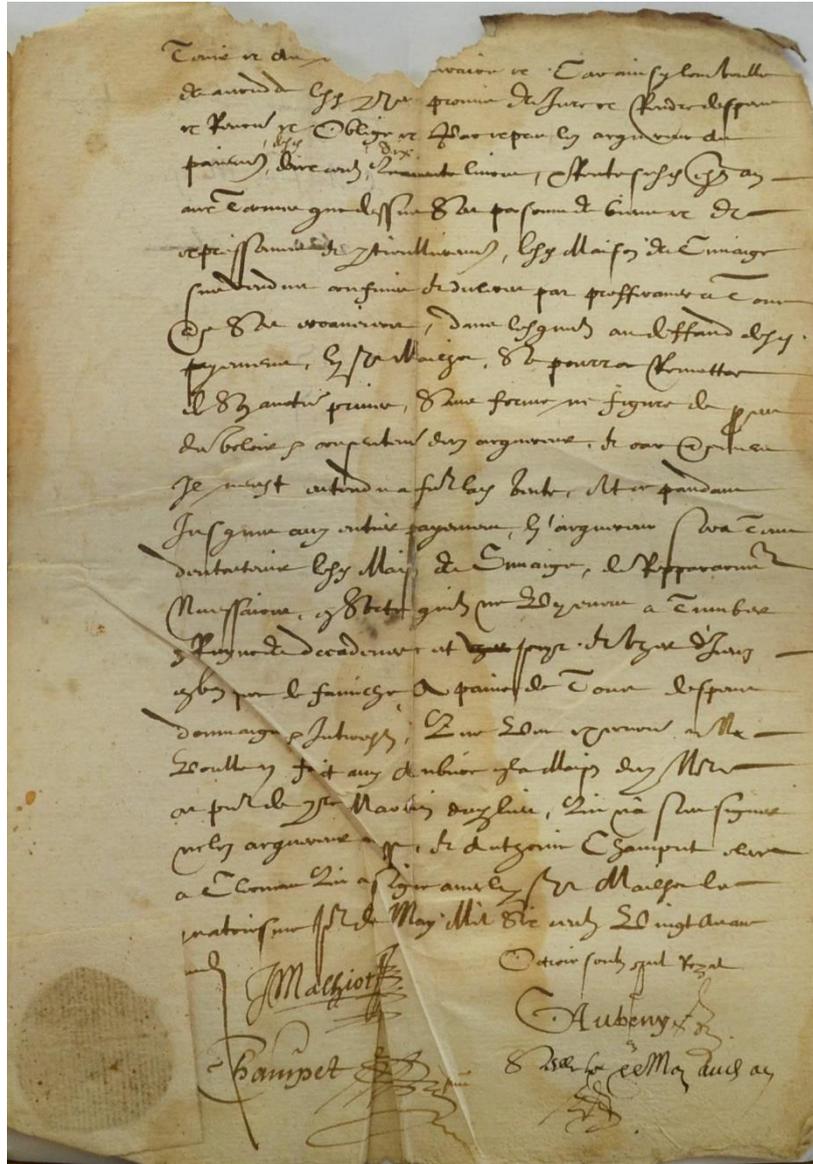
Acquisition du 4 mai 1620. Messire Jehan Mailhot, prêtre, curé d'Heumes-L'Eglise, résidant en la ville de Clermont, a vendu à Pierre Brolly, laboureur de ce lieu d'Aubière :

- ♦ Une maison consistant en chambre, galetas, croutte étant au-dessous, et autres aises et appartenances, située dans ledit lieu d'Aubière et au quartier du Cimetière, juxte la rue commune de midi, la maison de François Gioux par sa femme de jour, la maison de Bonnet Chastanier de bize, et le cimetière dudit Aubière de nuit ;
- ♦ Plus un petit cuvage, couvert à tuile, aussi avec ses appartenances, situé dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de Rodeix, proche de ladite maison, joignant à la maison dudit Gioux par sa femme de midi et nuit, la rue commune de jour, et l'aise et basse-cour dudit Chastanier de bize, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui.

Cette vente faite moyennant la somme de trois cent dix livres tournois, de laquelle ledit acquéreur a payé comptant la somme de cent livres tournois en francs testons et autres

monnaies bien comptées en nombre par ledit vendeur ; et les deux cent-dix livres restantes faisant le prix total de la vente, ledit acquéreur a promis de les payer audit Mailhot dans les sept ans prochains sous forme de rente annuelle à raison de douze deniers pour livre, revenant ladite rente à dix livres dix sols payables en fin de chaque année, le premier paiement de celle-ci, dans un an, et ainsi de suite en fin des sept années...

Témoins : Pierre Martin dudit lieu, qui n'a su signer, ni ledit acquéreur aussi, et Anthoine Champet, cleric à Clermont, qui a signé avec ledit Mailhot vendeur (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).



Page 3 de l'acquisition du 4 mai 1620.

1620-08-02_Acquisition par Jacmet et Pierre Thévenon de Michel Dégironde (Résumé)

Acquisition du 2 août 1620. Michel Dégironde, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jacmet Thévenon et Pierre Thévenon son fils, d'Aubière, un cuvage et cave au-dessous, avec ses autres aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, joignant au mur dudit Aubière d'une part, la maison de M^{re} Claude Feulhade d'autre, la maison de Michel Baille de midi, l'aise et passage à bout du côté de midi d'autre, et le chazal du seigneur d'Aubière d'autre partie, aux cens et charges

accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Retiens la pierre de taille qui est dedans qui n'est bâtie. Cette vente faite moyennant la somme de deux cent-dix livres tournois, laquelle lesdits acquéreurs ont promis de payer audit Dégironde ou aux siens dans huit ans prochains, à raison d'une rente de douze deniers par livre, revenant à dix livres dix sols payables chaque fin d'année, le premier paiement dans un an et ainsi de suite jusqu'à l'entier payement...

Témoins : M^e Anthoine Esclany, qui a signé, et Anthoine Aubeny laisné dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).

1620-12-02_Acquisition Jehan Bonnabry de Jehan Huguet

Acquisition du 2 décembre 1620. Jehan Huguet, laboureur de ce lieu d'Aubière, en sa qualité de mari et seigneur des biens dotaux d'Yzabeau Bourcheix sa femme, suivant la permission à lui donnée ce jourd'hui par Mr le bally d'Aubière, de l'avis de ses parents et amis, a vendu à Jehan Bonnabry pregoix, dudit lieu, une petite chalme d'une demi-œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Milerondes, juxte la vigne de Blaize Obby de jour, la vigne de Guillaume Dégironde de midi, la vigne de ... [en blanc] de Beaumont de nuit, et la vigne de Blaize Romain de bize d'autre partie, quitte de cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de six livres tournois...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de Ligier Chabosy, sergent soussigné, et Pierre Chambon dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, le second jour de décembre 1620 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).



Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme.

© Actes transcrits et photographiés par Pierre Bourcheix, 2024